* **Assemblée générale: Jeudi, 14 novembre 2013**
* Ordre du jour :
* 0. Ouverture
* 0.1 Praesidium et secrétariat
* 0.2 Lecture et adoption de l’ordre du jour
* 0.3 Adoption de PV
* 0.4 Annonces
* 1. Traitement d’avis de motion
* 2. Orientation académique
* 3. Orientation politique
* 3.1 Femme
* 3.2 Politique externe
* 4. Varia
* 5. Fermeture

**0. Ouverture (13h12)**

* **- Proposition 0.01**, François-Julien Côté-Remy propose l’ouverture de l’assemblée du 14 novembre 2013, Julien Labonté appuie.
* **Proposition 0.1**, proposition adoptée à l’unanimité.

**0.1 Praesidium**

* **- Proposition 0.11**, telle que formulée par François-Julien Côté-Remy : « Que Marie-Ève Ruel assure la présidence et Laurence Shank le secrétariat. », Félix Vincent Ardea appuie.
* **Proposition 0.11**, adopté à l'unanimité.
* **- Proposition 0.12**, telle que formulée par Élisabeth Chevalier : « Que soit désigné comme aide aux procédures François-Julien Côté-Remy et Élisabeth Chevalier. », Julien Labonté appuie.
* **Proposition 0.12**, adoptée à l’unanimité.

**0.2 Lecture et adoption de l’ordre du jour**

* **- Proposition 0.21**, telle que formulée par Blandine Parchemal : « Que soit adopté l’ordre du jour tel que proposé. », Guillaume Bertrand appuie.
* **Amendement à la proposition 0.21**, tel que formulée par Justine Boulanger : « Que le point « Femme » soit déplacé au point 1 et d’ajouter un « s » à « Femme ». », Gabrielle Lévesque appuie.
* Pour : 19
* Contre : 13
* Abstention : 4
* **Amendement à la proposition 0.21**, adopté à la majorité.
* **Proposition 0.21**, adoptée à l’unanimité.

**0.3 Adoption de procès-verbaux**

* **- Proposition 0.31**, telle que formulée par François-Julien Côté-Remy : « Que soient adoptés les procès-verbaux du 26 septembre 2013. », Thomas Mekhaël appuie.
* **Proposition 0.31**, adoptée à l’unanimité.

**0.4 Annonces**

* Lancement du numéro 13 de la revue ITHAQUE.
* Jeudi, le 28 novembre 2013, 16h00 ou 17h00 au 422 du Stone castle.
* Colloque : Hegel, Marx et le monde contemporain. Ouvert à tous.
* 4 avril à l’Université de Montréal, date de tombée le 20 décembre 2013.
* Ce soir : Soirée classique, 422 du Stone castle, 19h30.
* Tournoi de waterpolo sur tubes le 11 décembre 2013.
* Colloque à l’Université de Montréal. Ouvert à tous.
* Centre d’études médiévales, appel qui se termine le 6 janvier 2013.
* Mentorat de philosophie : mentorat.philo@gmail.com.
* Simon-Pierre Chevarie-Cossette : Propositions de thèmes pour le colloque.
* Bols et bolles, bar La maisonnée.

**1. Femmes**

* **- Proposition 1.1**, telle que formulée par Justine Boulanger : « Que soit tenue une présentation d’une dizaine de minutes par la SOFÉPUM. », Simon-Pierre Chevarie-Cossette appuie.
* **Proposition 1.1**, adoptée à l’unanimité.
* Présentation de la SOFÉPUM.
* **- Proposition 1.2**, telle que formulée par Élisabeth Chevalier, « Considérant la domination économique et sociale dont les femmes font l’objet; Considérant la violence physique et psychologique et symbolique dont elles continuent d’être victimes; Considérant le cadre socio-politique large et complexe dont les structures et mentalités perpétuent les rapports de domination; Considérant que parmi les 22 professeurs du département de philosophie de l’Université de Montréal, seulement 5 sont des femmes et que 74% de la population étudiante du même département est masculine (données de 2010);
* Que l’ADÉPUM réitère son appui aux luttes contre les iniquités économiques entre les hommes et les femmes; qu’au-delà de ce secteur, l’ADÉPUM reconnaisse la dynamique de domination toujours présente dans les espaces publics, que l’ADÉPUM appuie les luttes féministes de toutes orientations tant qu’elles n’engendrent pas de nouvelles iniquités et que l’ADÉPUM encourage le département à tendre vers l’égalité hommes-femmes au sein du corps professoral. », Marie-Ève Jalbert appuie.
* **Amendement 1 à la proposition 1.2**, tel que formulé par de Éliot P. Litalien : « Que soient changées les deux occurrences de « iniquités » par « inégalités ». » Julien Bourdot appuie.
* Pour : 36
* Contre : 2
* Abstention : 9
* **Amendement 1 à la proposition 1.2**, adopté à la majorité.
* **Amendement 2 à la proposition 1.2**, tel que formulé par de Eliot P. Litalien: « Que soit ajouter suite à « nouvelles inégalités », « ou tant qu’elles ne favorisent pas des inégalités déjà existantes », Simon-Pierre Chevarie-Cossette appuie.
* **Amendement 2 à la proposition 1.2**, adopté à l’unanimité.
* **Amendement 3 à la proposition 1.2**, tel que formulé par Marie-Ève Jalbert : « Que soit enlevé « tant qu’elles n’engendrent pas de nouvelles iniquités et que l’ADÉPUM encourage le département à tendre vers l’égalité hommes femmes au sein du corps professoral. ». », Justine Boulanger appuie.
* Pour : 6
* Contre : 25
* Abstention : 17
* **Amendement 3 à la proposition 1.2**, battu à la majorité.
* **Amendement 4 à la proposition 1.2**, tel que formulé par Xander Selene : « Que soit remplacé « luttes féministes » par « féminismes ». », Marie-Ève Jalbert appuie.
* Pour : 12
* Contre : 22
* Abstention: 13
* **Amendement 4 à la proposition 1.2**, battu à la majorité.
* **Amendement 5 à la proposition 1.2**, tel que formulé par Félix Vincent Ardea : « Que soit ajouté « oppression systémique » suite à « dynamiques de domination ». », Gabrielle Lévesque appuie.
* **Sous-amendement à l’amendement 5 de la proposition 1.2**, tel que formulé par Eliot P. Litalien : « Que soit changé « oppression systémique » par « oppression structurelle ». », Félix Schneller appuie.
* Pour : 12
* Contre : 6
* Abstention : 29
* **Sous-amendement à l’amendement 5 de la proposition 1.2**, battu à la majorité.
* Vote pour l’amendement 5 à la proposition 1.2 :
* Pour : 22
* Contre : 10
* Abstention : 16
* **Amendement 5 à la proposition 1.2**, adopté à la majorité.
* **Proposition 1.2**, adoptée à l’unanimité.

**2. Traitement d’avis de motion**

* **- Traitement d’avis de motion (2.1)**, tel que formulée par par Simon-Pierre Chevarie-Cossette.
* **Traitement d’avis de motion (2.1)**, adopté à l’unanimité.
* **- Proposition 2.2 de modification à la charte**, telle que formulée par Simon-Pierre Chevarie-Cossette :
* « Modifications générales
* Que dans la charte les mentions du Code Morin soient remplacées par le Code Véronneau.
* Dans le point 2.2 :
* Que dans la charte le « comité d’administration (CA) » devienne le « comité exécutif » (CE).
* Dans le point 2.3
* 1. Changer la mission : « Défendre et promouvoir les intérêts de ses membres et défendre les positions politiques adoptées en Assemblée générale, dans un esprit non corporatiste. »
* Dans le point 3.3
* Changer « 11$ » par « 12,50$ ».
* Ajouter « L’ADÉPUM prélève les cotisations aux sessions d’automne, d’hiver et d’été ».
* Dans le point 4.5 Quorum :
* Ajouter : « Si les listes d’inscrits ne sont pas officielles ou encore sont sujettes à de fortes fluctuations, comme c’est le cas en début de session, le quorum fixé est celui de l’année précédente. »
* Dans le point 4.7
* Remplacer « Le président du C.A. agit à titre de président d’assemblée » par « Le président d’assemblée est choisi par l’Assemblée générale et conformément au code de procédure. »
* Supprimer le point 4.9
* Dans le point 7.1
* Remplacer « si la demande en est faite par le tiers de l’assemblée. » par « conformément au code de procédure ».
* Dans le point 7.6
* Remplacer « à apporter est déposé en Assemblée générale régulière. Le point est traité à l’Assemblée générale suivante et, pour être adopté, requiert la majorité des deux tiers des membres votants présents (les abstentions ne sont pas comptées) » par « conformément à la procédure d’avis de motion détaillée dans le code de procédure ». », Thomas-Élie Belley-Côté appuie.
* **Proposition 2.2 de modification à la charte**, adoptée à l’unanimité.
* **- Traitement d’avis de motion (2.3)**, tel que formulé par Félix Vincent Ardea, François-Julien Côté-Remy appuie.
* **Traitement d’avis de motion (2.3)**, adopté à l'unanimité.
* **- Proposition 2.4**, telle que formulée par Félix Vincent Ardea : « Que les règlements généraux soient modifiés pour qu’un des postes de « conseiller » soit remplacé par un poste intitulé « coordonnateur à la mobilisation ». », Guillaume Bertrand appuie.
* **Amendement 1 à la proposition 2.4**, tel que formulé par Simon-Pierre Chevarie-Cossette : « Le coordonnateur à la mobilisation s’occupe de stimuler la mobilisation de l’association afin de rendre effectif les mandats politiques votés en assemblée générale. Le coordonnateur à la mobilisation est de facto responsable du comité de mobilisation. », Félix Vincent Ardea appuie.
* **Sous-amendement à l’amendement 1 de la proposition 2.4**, tel que formulé par Eliot P. Litalien : « Que soit ajouté « si ce comité est existant » à la fin de la proposition. », Julien Labonté appuie.
* **Sous-amendement à l’amendement 1 de la proposition 2.4**, adopté à l’unanimité.
* **Amendement 2 à la proposition 2.4**, adopté à l’unanimité.
* **Amendement 2 à la proposition 2.4**, tel que formulé par Félix Vincent Ardea : « Que cette modification au statut soit effective à la prochaine vacance d’un poste de conseiller. », Simon-Pierre Chevarie-Cossette appuie.
* **Amendement 2 à la proposition 2.4**, adopté à l’unanimité.
* **Proposition 2.4**, adoptée à l’unanimité.

**3. Orientations académiques**

* **- Proposition 3.1**, telle que formulée par Simon-Pierre Chevarie-Cossette : « Considérant que les étudiants des cycles supérieurs paient trois sessions de scolarité minimalement à temps plein; Considérant que cela représenterait une charge d’un séminaire d’été par vingt ans pour chaque professeur; Que l’ADÉPUM demande au département de philosophie l’instauration permanente et sans exception d’un séminaire de philosophie par été. », Julien Labonté appuie.
* **Proposition 3.1**, adoptée à l’unanimité.
* **- Proposition 3.2**, telle que formulée par Blandine Parchemal : « Considérant que plusieurs universités ont déjà abandonné le logiciel de détection de plagiat TurnItIn, et ce, à la fois pour des raisons financières et des motifs de propriété intellectuelle;
* Considérant que la communauté universitaire a comme souvent été peu consultée sur l'implantation d'un logiciel qui va pourtant toucher l'ensemble des étudiant-e-s et professeur-e-s;
* Considérant qu'une fois de plus l'UdeM s'engage dans des dépenses financières considérables pour des logiciels informatiques dont l'utilité est à questionner alors que de nombreuses coupures sont effectuées dans les bibliothèques;
* Considérant que plusieurs membres de l'ADÉPUM sont aussi des auxiliaires d'enseignement et n'ont pas été consultés sur l'implantation d'un logiciel qui modifiera le temps consacré aux corrections;
* Que l'ADÉPUM s'oppose à l'implantation à l'UdeM du logiciel de détection de plagiat TurnItIn. », Élisabeth Chevalier appuie.
* **Proposition 3.2**, adoptée à l’unanimité.
* **- Proposition 3.3**, telle que formulée par Simon-Pierre Chevarie-Cossette : « Que l’ADÉPUM demande au département d’empêcher que les cours sans évaluation non crédités soient défrayés par les étudiants aux cycles supérieurs qui y assistent. Que l’ADÉPUM demande au département de s’assurer que les étudiants aux cycles supérieurs puissent s’inscrire à n’importe quel cours sans évaluation, nonobstant l’avis du responsable des cycles supérieurs. Que l’ADÉPUM amène la question dans l’instance appropriée de la FAÉCUM et fasse adopter cette même proposition. », Julien Labonté appuie.
* **Proposition 3.3**, adoptée à l’unanimité.
* **- Proposition 3.4**, telle que formulée par Blandine Parchemal : « Considérant qu'actuellement les étudiants de 2e et 3e cycles n'ont pas accès à des espaces d'études et que cela nuit à leur réussite et persévérance, que le département s'assure que des espaces d'études soient réservés aux étudiants des cycles supérieurs au sein des futurs locaux du département de philosophie. », Eliot P. Litalien appuie.
* **Proposition 3.4**, adoptée à l’unanimité.
* **- Proposition 3.5**, telle que formulée par Simon-Pierre Chevarie-Cossette : « Considérant que l’ADÉPUM délègue des étudiants sur le comité des études et que ce même comité aura à se pencher en janvier, dans le cadre de l’évaluation des programmes, sur les questions du surpeuplement des séminaires et de la mouture du programme des cycles supérieurs;
* L’élimination du surpeuplement des séminaires;
* Le décloisonnement des perspectives des étudiants et des différents axes départementaux pour favoriser la collégialité et la polyvalence;
* La pleine autonomie des doctorants et des étudiants en rédaction;
* La collaboration entre les professeurs et les étudiants de cycles supérieurs notamment sur la question de la recherche;
* Que conséquemment l’ADÉPUM se positionne en faveur de l’obligation pour les étudiants à la maîtrise de suivre des séminaires dans trois des quatre axes tels qu’élaborés par le département (histoire de la philosophie, éthique et politique, philosophie analytique, philosophie continentale). Qu’elle assure, toutefois que cette nouvelle exigence soit accompagnée d’une offre de séminaires adéquate. », Boveiri Kaveh appuie.
* **Amendement à la proposition 3.5**, tel que formulé par Samuel Montplaisir : « Que soit remplacé « à la maîtrise » par « à la maîtrise en option collégiale. », Pierre-Luc Desjardins appuie.
* **Question préalable à l’amendement de la proposition 3.5**, telle que formulée par Félix Vincent Ardea, Eliot P. Litalien appuie.
* Pour : 37
* Contre : 4
* **Question préalable à l’amendement de la proposition 3.5**, adoptée à la majorité.
* Vote de l’amendement à la proposition 3.5 :
* Pour : 3
* Contre : 28
* Abstention : 13
* **Amendement à la proposition 3.5**, battu à la majorité.
* Perte du quorum.

**5. Fermeture (15h37)**